

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 32069**

Intitulé

Préventeur en Risques professionnels, Santé au travail et Environnement

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Groupe 3iL - ESSEL (Ecole Supérieure de la Sécurité et de l'Environnement de Limoges)	Directeur Général du groupe 3iL

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

344r Mise en oeuvre des règles d'hygiène et sécurité

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel est un spécialiste de la gestion des risques tant professionnels que pour l'environnement. Il analyse, préconise et gère tous les aspects liés à la sécurité des salariés, à la prévention des risques et à la protection de l'environnement aux niveaux techniques, réglementaires (installations classées, SEVESO), normatifs (ISO, OHSAS...) et financiers.

En matière de sécurité du travail et de prévention des risques environnementaux, être capable de : - Analyser la stratégie de prévention de l'entreprise

- Mettre en œuvre la politique de prévention
- Animer et former les différents acteurs
- Assurer la veille documentaire et conseiller son entreprise

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les titulaires de la certification exercent leurs fonctions en toute autonomie dans des entreprises de taille moyenne ou dans les services sécurité de grandes entreprises, principalement industrielles ou de BTP. On les trouve également dans les services prévention de la fonction publique ou des services de santé au travail (SST) et dans les organismes certificateurs.

Coordinateur sécurité - Animateur de prévention ; Conseiller en prévention ; Responsable de service sécurité ou de service sécurité-environnement ; Responsable ou Animateur Hygiène, Sécurité, Environnement (HSE) ; Contrôleur de prévention (CRAM et MSA) ; Techniciens Supérieurs d'Etudes et de Fabrication et Ingénieurs d'Etudes et de Fabrication (TSEF et IEF du Ministère de la Défense) ; Coordinateurs Sécurité et Conseillers Régionaux en Prévention (COSEC et COREP de la SNCF) ; Consultants et/ou Formateurs en prévention des risques professionnels et protection de l'environnement.

Codes des fiches ROME les plus proches :

H1301 : Inspection de conformité

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification comporte 4 unités:

analyser la stratégie de prévention

mettre en oeuvre la politique de prévention

animer et former

assurer la veille et le conseil

- Contrôle continu dans les principales matières (devoirs, exercices, études de cas, études en entreprise et/ou exposés notés). La moyenne des contrôles compte pour 1/3 de la note globale,
- Mémoire de stage en entreprise. 1/3 de la note globale.
- Soutenance orale du mémoire devant un jury composé de professionnels de la prévention. 1/3 de la note globale

La certification est décernée aux candidats qui obtiennent une note globale (moyenne générale) supérieure ou égale à 12/20.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Jury interdisciplinaire de 10 à 12 personnes composés annuellement: de représentants des institutionnels (DIRECCTE, DREAL, CARSAT, ARACT) d'ingénieurs et de techniciens de prévention en fonction en entreprise, de médecins du travail, de consultants en prévention des risques professionnels et protection de l'environnement

En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Jury interdisciplinaire de 10 à 12 personnes composés annuellement: de représentants des institutionnels (DIRECCTE, DREAL, CARSAT, ARACT) d'ingénieurs et de techniciens de prévention en fonction en entreprise, de médecins du travail, de consultants en prévention des risques professionnels et protection de l'environnement
En contrat de professionnalisation	X		Jury interdisciplinaire de 10 à 12 personnes composés annuellement: de représentants des institutionnels (DIRECCTE, DREAL, CARSAT, ARACT) d'ingénieurs et de techniciens de prévention en fonction en entreprise, de médecins du travail, de consultants en prévention des risques professionnels et protection de l'environnement
Par candidature individuelle	X		Jury interdisciplinaire de 10 à 12 personnes composés annuellement: de représentants des institutionnels (DIRECCTE, DREAL, CARSAT, ARACT) d'ingénieurs et de techniciens de prévention en fonction en entreprise, de médecins du travail, de consultants en prévention des risques professionnels et protection de l'environnement
Par expérience dispositif VAE prévu en 2004	X		Le jury VAE, de 3 à 5 personnes est composé au vu des dossiers à étudier (2 ou 3 sessions par an) 2 à 3 membres au moins représentant le secteur professionnel de la certification visée et notamment de la spécificité des dossiers présentés (sujets traités, parcours des candidats, ...) le directeur général de l'établissement ou son représentant par délégation

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 11 mars 2004 publié au Journal Officiel du 13 mars 2004 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 27 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 4 janvier 2019 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour quatre ans, au niveau II, sous l'intitulé "Préventeur en Risques professionnels, Santé au travail et Environnement" avec effet au 3 juillet 2017, jusqu'au 4 janvier 2023.

Arrêté du 16 avril 2014 publié au Journal Officiel du 03 juillet 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau III, sous l'intitulé "Coordinateur en prévention des risques et en protection de l'environnement" avec effet au 21 juillet 2013, jusqu'au 03 juillet 2017.

Arrêté du 8 juillet 2009 publié au Journal Officiel du 21 juillet 2009 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour quatre ans, au niveau III, sous l'intitulé Coordinateur en prévention des risques avec effet au 21 juillet

2009, jusqu'au 21 juillet 2013.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

Arrêté du 03 octobre 2002 publié au Journal Officiel du 12 octobre 2002. L'homologation prend effet à compter du 1er janvier 1970 et jusqu'au 31 décembre 2003.

Arrêté du 4 janvier 2000 publié au Journal Officiel du 13 janvier 2000 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 12 novembre 1996 publié au Journal Officiel du 29 novembre 1996 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'Technicien supérieur en sécurité du travail'.

Arrêté du 17 juin 1980 publié au Journal Officiel du 21 août 1980 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'Diplôme de sécurité du travail'.

Pour plus d'informations

Statistiques :

De 12 à 24 diplômés par an

Autres sources d'information :

Site web de l'ESSEL : www.essel-limoges.fr Courriel électronique : essel@3il.fr

<http://www.essel-limoges.fr>

Lieu(x) de certification :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Limoges et de la Haute-Vienne – Ecole Supérieure de la Sécurité et de l'Environnement de Limoges (ESSEL)

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Limoges

Historique de la certification :

Certification précédente : Coordinateur en prévention des risques et en protection de l'environnement